



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09 62 60 16 92

Courriel : ae2d.eco@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

A l'attention des candidat-e-s aux élections municipales.

Brest, le 14 février 2014

Madame, Monsieur,

Par cette lettre, nous voulons attirer votre attention et exprimer notre refus du déploiement de nouveaux compteurs d'eau, de gaz et d'électricité "dits intelligents" émetteurs d'ondes électromagnétiques toxiques.

Nous sommes informés par l'Association Nationale ROBIN DES TOITS qu'aucun texte ni légal ni réglementaire ne peut les imposer, ni n'oblige à les accepter.

Nous rappelons que les installations de ce type de compteurs, n'étant appuyées sur aucun document légal ou réglementaire, toute tentative d'entrée dans une demeure et sans son accord est judiciairement nommée effraction et passible de condamnation.

D'autre part, depuis 2002 les compagnies d'assurances excluent de leur police d'assurance en responsabilité civile *"tous les dommages, frais ou dépenses de quelque nature que ce soit causés directement ou indirectement par, résultant de ou liés de quelque manière que ce soit aux champs électromagnétiques"*.

De plus, d'importantes failles de sécurité sont détectées dans un produit dont l'installation va bientôt être imposée chez tous les Français. Le compteur d'électricité intelligent, nommé aussi Linky par ERDF, ou Smart Meter en anglais, vient de montrer les graves problèmes qu'il peut causer pour la vie privée en Allemagne : des Hackers viennent en effet de démontrer qu'il était possible d'intercepter les données transitant entre un compteur d'électricité de nouvelle génération et la compagnie d'électricité.

Et si l'on analyse ces données, on peut alors connaître le nombre d'ordinateurs ou de téléviseurs présents dans un domicile (bientôt le contrôle automatique pour le paiement de la redevance ?), quelle chaîne de télévision vous êtes en train de regarder, et même si un film lu sur le lecteur DVD contient du contenu protégé par les lois sur la propriété intellectuelle !

Ces "bidouilleurs" ont aussi pu modifier les données envoyées, et faire croire qu'ils avaient eu une consommation d'électricité négative de – 106 610 kWh, et que donc la compagnie d'électricité leur devait de l'argent.

Enfin ce qui est aussi complètement fou, c'est que l'on puisse obtenir ce genre d'informations détaillées depuis un bête compteur électrique... N'y aurait-il pas une légère disproportion entre l'analyse de nos consommations électriques, et la capacité de savoir quasiment tout ce qu'il se passe dans notre maison et sur nos téléviseurs ?

Traditionnellement leader sur l'adoption de nouvelles technologies dans le domaine énergétique, l'Allemagne a récemment émis des réserves sur le déploiement du compteur intelligent. En effet, les résultats de son étude démontrent que cette adoption massive de nouveaux compteurs n'est pas dans l'intérêt du consommateur allemand.

Quant aux Britanniques, ils ont déjà annoncé leur intention de mener de leur côté une étude plus approfondie sur le déploiement de ces nouveaux compteurs...

En Autriche, le Conseil National a modifié les conditions d'application pour l'utilisation des compteurs intelligents. Les consommateurs doivent à présent donner leur accord pour l'installation des nouveaux compteurs.



Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs – 10 rue Hegel - 29200 BREST

Tel : 09 62 60 16 92

Courriel : ae2d.eco@gmail.com - Site : <http://www.ae2d.infini.fr>

Association agréée au titre de la protection de l'environnement pour le Finistère.
Association lauréate des trophées bretons du Développement Durable 2006 & 2007.

Ainsi nous refusons le remplacement de nos compteurs mécaniques en parfait état de fonctionnement, par un compteur dont le type d'émission le rend exclu de la couverture dans tous contrats individuels d'assurance.

Nous pourrions accepter uniquement les compteurs liés à un réseau filaire, avec lesquelles vous obtiendrez le même résultat recherché, c'est à dire le relevé à distance et sans nuire à la santé des gens, ni nuire à toute cellule vivante.

Candidat-e aux responsabilités d'élu-e de votre commune, vous serez chargé de la salubrité publique et du soin de prévenir et de faire cesser les pollutions de toutes natures.

Nous vous demandons d'agir pour faire cesser ce programme.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de Robin des Toits :

http://www.robindestoits.org/Campagne-anti-compteurs-intelligents-radio-relevés-Robin-des-Toits-Fevrier-2014_a2166.html

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Conseil Collégial d'AE2D